



# Concours 2017 du Fonds d'innovation

Lignes directrices à l'intention des  
membres des comités d'experts

Juin 2016

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>MANDAT DE LA FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION</b> .....	<b>3</b>
<b>CONCOURS 2017 DU FONDS D'INNOVATION</b> .....	<b>3</b>
<b>PROCESSUS D'ÉVALUATION AU MÉRITE DE LA FCI</b> .....	<b>3</b>
<b>COMITÉS D'EXPERTS</b> .....	<b>4</b>
Composition des comités d'experts .....	4
Échéancier et activités principales .....	4
Date et format de la réunion .....	5
Activités avant la réunion .....	5
Documents et matériel d'évaluation .....	5
Processus d'évaluation préliminaire .....	6
Rapports préliminaires .....	7
Réunion des comités d'experts .....	7
Rencontres en personne avec les demandeurs .....	7
Rapports des comités d'experts après la réunion .....	7
<b>COMITÉ D'ÉVALUATION MULTIDISCIPLINAIRE</b> .....	<b>8</b>
<b>COMITÉS D'ÉVALUATION MULTIDISCIPLINAIRE SPÉCIAL</b> .....	<b>8</b>
<b>DÉCISIONS DE FINANCEMENT</b> .....	<b>8</b>
<b>SUIVI DE LA FCI À L'ÉGARD DU PROCESSUS D'ÉVALUATION AU MÉRITE</b> .....	<b>8</b>
Rôle du personnel de la FCI .....	8
Langues officielles .....	9
Collaboration avec les provinces .....	9
<b>ANNEXE 1 : POLITIQUE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS</b> .....	<b>10</b>
<b>ANNEXE 2 : CRITÈRES D'ÉVALUATION - <i>GUIDE DE RÉFÉRENCE RAPIDE</i></b> .....	<b>11</b>

## MANDAT DE LA FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

Créée en 1997 par le gouvernement du Canada, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) s'efforce d'accroître notre capacité à mener des projets de recherche et de développement technologique de calibre mondial dont bénéficient les Canadiens. L'investissement de la FCI dans des installations et de l'équipement de pointe permet aux universités, aux collèges, aux hôpitaux de recherche et aux établissements de recherche à but non lucratif d'attirer et de retenir les meilleurs chercheurs au monde, de former la prochaine génération de chercheurs, d'appuyer l'innovation dans le secteur privé et de créer des emplois de qualité qui renforcent la position du Canada dans l'économie du savoir. Pour en savoir plus sur la FCI, veuillez visiter [innovation.ca](http://innovation.ca).

## CONCOURS 2017 DU FONDS D'INNOVATION

La FCI investira jusqu'à 425 millions de dollars dans des projets d'infrastructure de recherche d'envergure présentés au Concours 2017 du Fonds d'innovation. Pour ce concours, la FCI met au défi les établissements de proposer des projets d'infrastructure transformateurs qui soutiendront une recherche de pointe. Les projets financés soutiendront des activités de recherche ou de développement technologique prometteuses et novatrices dans des domaines où le Canada est concurrentiel sur la scène internationale, ou a le potentiel de le devenir. La FCI appuiera les initiatives qui permettent aux établissements et à leurs chercheurs de tirer parti des capacités établies pour accélérer les activités de recherche ou de développement technologique, ou améliorer des secteurs prioritaires stratégiques émergents.

Les objectifs du Concours 2017 du Fonds d'innovation consistent à permettre aux établissements et à leurs meilleurs chercheurs de :

- viser un leadership mondial en menant des activités de recherche ou de développement technologique de calibre mondial dans les domaines de priorités stratégiques des établissements;
- renforcer la capacité de recherche par la création de partenariats fructueux au sein des établissements, des secteurs et des disciplines, et entre ceux-ci, afin de soutenir une utilisation durable et efficace de l'infrastructure et des installations de recherche;
- engendrer des retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé pour le Canada, dont une formation de meilleure qualité et des compétences améliorées pour le personnel hautement qualifié, par des voies appropriées.

La FCI finance jusqu'à 40 pour cent des coûts admissibles des projets d'infrastructure qu'elle appuie. Les établissements doivent obtenir le reste du financement, généralement auprès des gouvernements provinciaux et d'autres partenaires des secteurs public, privé et à but non lucratif. L'investissement total dans les projets financés par ce concours dépassera donc un milliard de dollars.

Le Fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI contribuera aussi la somme de 127 millions de dollars au financement d'une partie des coûts d'exploitation et de maintenance des projets retenus à ce concours. Ce montant représente 30 pour cent de la contribution maximale de la FCI aux projets d'infrastructure financés par ce concours. Il n'est pas nécessaire d'obtenir du financement de contrepartie pour ces fonds.

## PROCESSUS D'ÉVALUATION AU MÉRITE DE LA FCI

Le processus d'évaluation au mérite structuré de la FCI compte trois étapes : comité d'experts, comité d'évaluation multidisciplinaire et comité d'évaluation multidisciplinaire spécial. La figure 1 illustre le processus d'évaluation au mérite de la FCI de même que les rôles et les responsabilités de chaque comité. Ce processus garantit une évaluation juste, concurrentielle, transparente et approfondie des propositions, et qui est adaptée à la nature et à la complexité des propositions.



## COMITÉS D'EXPERTS

Cette première étape du processus d'évaluation au mérite est conçue pour évaluer les forces et les faiblesses des propositions relatives aux six critères d'évaluation de la FCI. Les comités d'experts évaluent un petit nombre de propositions semblables ou apparentées.

### Composition des comités d'experts

Un comité d'experts se compose généralement d'un président et de deux à six membres, selon le nombre et l'ampleur des propositions qu'il a à évaluer. Le personnel de la FCI en supervise le fonctionnement. Habituellement, le président possède des connaissances d'ensemble dans le domaine des propositions évaluées par le comité alors que les membres ont chacun une expertise pointue dans les divers aspects des propositions. Le président s'assure que les délibérations du comité sont efficaces et objectives, conformément aux politiques de la FCI. Les membres évaluent les propositions en fonction de leur conformité à chacun des critères d'évaluation.

La FCI s'attend à ce que les membres de comités d'experts observent un comportement éthique des plus rigoureux dans la réalisation de leur mandat. Ils sont nommés à titre individuel et non à titre de défenseurs ou de représentants de leurs disciplines respectives ou d'une organisation. Tous les membres de comités d'experts doivent se conformer à [l'Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité pour les membres de comité d'évaluation, les évaluateurs externes et les observateurs](#).

### Échéancier et activités principales

Le tableau suivant résume les activités principales d'un membre de comité d'experts en plus de contenir les dates importantes du Concours de 2017 du Fonds d'innovation.

## Fonds d'innovation 2017 - Lignes directrices à l'intention des membres des comités d'experts

---

<b>Avant la réunion du comité d'experts :</b> Octobre 2016 à janvier 2017*	<b>Accéder au Système de gestion des contributions de la FCI et amorcer l'évaluation des propositions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Activer l'accès au <a href="#">Système de gestion des contributions de la FCI</a>.</li><li>• Accéder aux documents pertinents à l'évaluation dans le Tableau de bord de l'évaluateur du Système de gestion des contributions de la FCI.</li><li>• Évaluer les propositions en fonction des critères d'évaluation.</li><li>• Rédiger une évaluation préliminaire en utilisant le modèle du <i>Rapport préliminaire pour les experts</i> et l'envoyer par courriel au personnel de la FCI au moins trois jours ouvrables avant la réunion.</li></ul>
<b>Réunion du comité d'experts :</b> Novembre 2016 à février 2017*	<b>Assister à la réunion</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les membres se réunissent pour discuter des propositions et les évaluer. Le comité cerne les forces et les faiblesses de chaque proposition en lien avec chacun des critères d'évaluation. Ces renseignements serviront à la rédaction des rapports du comité d'experts.</li></ul>
<b>Après la réunion du comité d'experts :</b>	<b>Finaliser les rapports du comité d'experts</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Examiner et approuver les rapports consensuels dans les semaines qui suivent la réunion.</li></ul>

\* Selon la date de la réunion du comité d'experts

### Date et format de la réunion

Les comités d'experts qui révisent d'une à trois propositions se réuniront par téléconférence sauf dans le cas de propositions complexes, d'envergure ou nécessitant une rencontre en personne. Les comités d'experts qui évaluent plus de trois propositions se réuniront en personne pendant une à deux journées, selon le nombre de propositions. La FCI enverra un courriel aux membres des comités pour les informer de la date, de l'emplacement et du format de la réunion.

### Activités avant la réunion

#### Documents et matériel d'évaluation

Les membres recevront un courriel d'activation de l'accès au [Système de gestion des contributions de la FCI](#). Au moyen du Tableau de bord de l'évaluateur qui s'y trouve, vous pourrez accéder aux documents relatifs à la réunion et nécessaires à la réalisation de votre rôle.

À l'ouverture d'une session, cliquer sur le nom de votre comité afin d'afficher la page Évaluation et documentation sur laquelle se trouvera :

- des documents de référence (par exemple, les *Lignes directrices à l'intention des membres des comités d'experts* et le modèle du *Rapport préliminaire pour les experts*);
- des renseignements importants sur la réunion (ordre du jour et si applicable, la liste des tâches de chaque membre)
- les propositions soumises au Concours 2017 du Fonds d'innovation qui doivent être évaluées par votre comité d'experts. Les propositions seront disponibles d'ici la mi-octobre 2017.

Pour en savoir plus sur le Tableau de bord de l'évaluateur de la FCI, veuillez consulter le document : [Initiation au Système de gestion des contributions de la FCI : un document de synthèse destiné aux évaluateurs](#).

## Processus d'évaluation préliminaire

En préparation à la réunion du comité d'experts, les membres doivent lire toutes les propositions assignées à leur comité afin de prendre part pleinement aux discussions lors de la réunion. Selon le nombre de propositions, celles-ci feront l'objet d'une évaluation approfondie par tous les membres du comité ou par un sous-ensemble d'entre eux. La FCI enverra un courriel aux membres pour les informer de leur tâche à titre d'évaluateurs (c'est-à-dire, une évaluation en profondeur de toutes les propositions ou d'un certain nombre d'entre-elles à titre d'évaluateur principal) et solliciter l'envoi de rapports préliminaires avant la réunion. Pour faciliter l'évaluation préliminaire des propositions, un modèle du *Rapport préliminaire pour les experts* sera disponible dans le Tableau de bord de l'évaluateur.

Chaque proposition est étudiée en fonction de six critères d'évaluation (en gras dans la figure 2) qui reflètent les objectifs du concours. Chaque critère est explicité par une norme par rapport à laquelle la proposition doit être évaluée. En tant que membre d'un comité d'expert, vous devez évaluer le degré de conformité de la proposition à la norme associée à chacun des critères en utilisant une échelle d'évaluation (au bas de la figure 2). Les cotes choisies sur l'échelle d'évaluation doivent être justifiées dans vos rapports préliminaires en relevant (sous la forme d'une liste ou au moyen de phrases courtes) les forces et les faiblesses des propositions pour chacun des critères d'évaluation.

**Capacité et rendement antérieur des établissements :** La proposition s'appuie sur une capacité existante et un rendement antérieur des investissements clés dans les personnes et les infrastructures, dans le domaine de priorité stratégique décrit dans la proposition.

**Activités de recherche ou de développement technologique :** Les activités de recherche ou de développement technologique sont novatrices et réalisables. Elles pourraient mener à des percées et permettront d'être plus concurrentiel sur la scène internationale.

**Équipe :** L'équipe est composée de leaders émergents ou établis; elle compte l'expertise et la profondeur nécessaires, notamment des collaborations pertinentes, pour mener à bien les activités de recherche ou de développement technologique.

**Infrastructure :** L'infrastructure est nécessaire et appropriée pour mener à bien les activités de recherche ou de développement technologique.

**Pérennité :** L'infrastructure est utilisée de façon optimale, notamment grâce à des partenariats au sein des établissements, des secteurs et des disciplines, et entre ceux-ci, et pérenne grâce à des engagements concrets et appropriés durant sa durée de vie utile.

**Retombées pour les Canadiens :** Les résultats des activités de recherche ou de développement technologique seront transférés par des voies appropriées aux utilisateurs finaux possibles et engendreront probablement des retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé pour le Canada.

### Échelle d'évaluation

<b>EX</b>	Dépasse largement la norme	<b>ST</b>	Satisfait la norme	<b>SF</b>	Satisfait la norme, n'ayant que quelques faiblesses mineures	<b>PS</b>	Satisfait partiellement la norme malgré des faiblesses importantes	<b>NS</b>	Ne satisfait pas la norme en raison de faiblesses majeures
-----------	----------------------------	-----------	--------------------	-----------	--	-----------	--	-----------	--

Figure 2 : Critères, normes et échelle d'évaluation

Les établissements demandeurs ont reçu instruction de répondre dans leur proposition à un certain nombre d'éléments pour chaque norme (ces derniers sont répertoriés dans le *Guide de référence rapide* à [l'annexe 2](#) et le modèle du *Rapport préliminaire des experts*). Bien que certains éléments soient facultatifs (par exemple, les propositions ayant une composante construction), l'incapacité d'un établissement demandeur à traiter tous les éléments applicables à sa proposition pour chaque critère devrait être considéré comme une faiblesse et évaluée en tant que telle.

Une évaluation de la pertinence des prévisions budgétaires et des coûts devrait également faire partie de votre examen du critère « Infrastructure ». Cette évaluation préliminaire devrait également servir à identifier les articles demandés qui n'ont pas été adéquatement justifiés compte tenu des activités de recherche planifiées.

Il incombe aux établissements demandeurs de démontrer dans leur proposition qu'elle satisfait à chacun des critères d'évaluation. Par conséquent, la proposition devrait être la seule source d'information sur laquelle les membres fondent leur évaluation préliminaire.

### Rapports préliminaires

Les membres de comités d'experts devraient envoyer à la FCI leurs rapports préliminaires pour chaque proposition assignée, et ce à l'avance de la réunion. Ces rapports contribuent à orienter les discussions pendant la réunion et alimentent les rapports des comités d'experts.

### Réunion des comités d'experts

À la réunion, les propositions sont traitées à tour de rôle (environ 45 minutes chacune). Dans les cas où des évaluateurs principaux ont été désignés, ceux-ci feront connaître leurs évaluations préliminaires en premier. Si cette situation ne s'applique pas, le président fera appel aux membres pour qu'ils présentent leur évaluation. Pour chacune des propositions qui lui ont été assignées, un membre de comité d'experts doit être prêt à présenter un bref aperçu de celle-ci ainsi que de ses forces et ses faiblesses par rapport aux critères d'évaluation.

Une discussion générale suivra. Au cours de celle-ci, on s'attardera plus particulièrement aux critères pour lesquels il y a des écarts importants entre les évaluations des membres. Ultimement, les membres devront parvenir à un consensus quant à la cote appropriée à attribuer pour indiquer le degré de conformité de la proposition à chaque norme, et relativement aux forces et aux faiblesses de la proposition à soulever pour chacun des six critères d'évaluation. Les commentaires doivent justifier l'évaluation consensuelle des membres. Les comités d'experts n'ont pas à formuler des recommandations de financement.

### Rencontres en personne avec les demandeurs

Dans le cas des projets complexes et d'envergure, soit ceux demandant généralement un financement de plus de huit millions de dollars à la FCI, l'évaluation par le comité d'experts pourrait également impliquer une rencontre en personne d'une heure avec le responsable du projet et des représentants des établissements demandeurs. Ces rencontres sont destinées à fournir aux comités d'experts l'occasion de poser des questions et d'obtenir des clarifications additionnelles, le cas échéant.

Avant chaque rencontre en personne, les membres discuteront de leur évaluation préliminaire, détermineront les principaux enjeux à clarifier et rédigeront les questions à poser aux demandeurs. Après la rencontre, le comité reprendra ses discussions pour en arriver à un consensus quant au degré de conformité de la proposition aux normes, à l'identification des forces et des faiblesses relativement aux critères d'évaluation.

### Rapports des comités d'experts après la réunion

Un rapport de trois à cinq pages est écrit pour chaque proposition évaluée par le comité d'experts. Le rapport comprend l'évaluation consensuelle pour chacun des critères étayée par des commentaires sur

les forces et les faiblesses. De plus, les rapports doivent également contenir l'évaluation du budget par le comité.

Le personnel de la FCI rédige l'ébauche des rapports peu de temps après la réunion. Ils sont finalisés de concert avec le président. Dans certains cas, la FCI peut demander aux membres de commenter l'ébauche du rapport.

## **COMITÉ D'ÉVALUATION MULTIDISCIPLINAIRE**

La deuxième étape du processus d'évaluation comprend l'examen d'un certain nombre de propositions (environ 35) par des comités d'évaluation multidisciplinaire. Les propositions sont regroupées selon leur envergure (coûts totaux du projet) ou leur complexité. Les propositions soumises par des petits établissements seront évaluées par un seul comité.

Ces comités d'évaluation multidisciplinaire se serviront des rapports des comités d'experts et de leur propre analyse des propositions pour :

- déterminer les propositions qui répondent le mieux aux normes d'excellence fixées pour ce concours;
- identifier les propositions qui répondent le mieux aux trois objectifs du concours – viser le leadership mondial, créer et favoriser des partenariats fructueux, en retirer les bénéfices – en tenant compte des autres propositions présentées;
- formuler des recommandations de financement et établir le montant à allouer à chaque proposition.

Pour faciliter la prochaine étape du processus, il est également demandé à chaque comité d'évaluation multidisciplinaire d'identifier jusqu'à deux propositions de mérite exceptionnel.

Pour chaque proposition, un court rapport sera rédigé pour rendre compte de l'évaluation consensuelle du comité d'évaluation multidisciplinaire en ce qui a trait aux objectifs du concours.

## **COMITÉS D'ÉVALUATION MULTIDISCIPLINAIRE SPÉCIAL**

La troisième étape du processus d'évaluation comprend l'examen et l'intégration des évaluations des comités d'évaluation multidisciplinaire par un seul comité d'évaluation multidisciplinaire spécial. Ce dernier doit assurer la cohérence entre les évaluations des différents comités d'évaluation multidisciplinaire. Dans le cas où les recommandations des comités d'évaluation multidisciplinaire dépasseraient le budget disponible, il doit recommander au conseil d'administration de la FCI les propositions qui soutiennent le plus efficacement le mandat de la FCI, qui répondent le mieux aux objectifs du concours et qui constituent le plus riche portefeuille d'investissements en recherche pour le Canada.

## **DÉCISIONS DE FINANCEMENT**

Le conseil d'administration de la FCI rendra les décisions définitives à l'égard de chacune des propositions à sa réunion de juin 2017. Suite à cette réunion, les établissements demandeurs seront informés des décisions de financement et recevront pour leurs propositions les rapports des comités d'experts, y compris les noms des membres ayant participé à ces comités, ainsi que les rapports des comités d'évaluation multidisciplinaire.

## **SUIVI DE LA FCI À L'ÉGARD DU PROCESSUS D'ÉVALUATION AU MÉRITE**

### **Rôle du personnel de la FCI**

Avant la réunion, le personnel de la FCI entretiendra une communication régulière par courriel ou par téléphone avec les membres des comités pour s'assurer qu'ils ont l'information nécessaire pour effectuer

leur évaluation. Une séance de breffage sera organisée avant la réunion avec les présidents pour discuter de leurs rôles et du processus d'évaluation par les comités d'experts.

Le personnel de la FCI assure l'intégrité du processus d'évaluation au mérite en accompagnant les comités d'experts pendant l'évaluation des propositions. Pour ce faire, il renseigne les membres sur les procédures, les politiques et le processus d'évaluation de la FCI, et veille à l'uniformité des évaluations. Le personnel de la FCI rédige aussi l'ébauche des rapports des comités d'experts et confirme l'exactitude du contenu auprès des présidents.

### **Langues officielles**

La FCI offre ses services dans les deux langues officielles du Canada : le français et l'anglais. Les comités doivent s'assurer que toutes les propositions soumises dans l'une des deux langues officielles font l'objet d'une évaluation détaillée et complète. La FCI doit être informée si un membre se voit assigner une proposition dans l'une des deux langues officielles qu'il ne comprend pas. Les discussions du comité se déroulent habituellement en anglais.

### **Collaboration avec les provinces**

Afin de coordonner le processus d'évaluation et d'éviter le dédoublement des activités d'évaluation, la FCI remettra les rapports des comités de même que le nom de leurs membres et leur affiliation aux organismes de financement des provinces et des territoires concernés. La divulgation de cette liste et ces rapports sera effectuée en conformité avec les ententes conclues entre la FCI et les représentants des provinces et des territoires, conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

De plus, les représentants des organismes de financement des provinces et des territoires concernés seront invités à participer, à titre d'observateurs, à l'étape de l'évaluation des comités d'experts.

## ANNEXE 1 : POLITIQUE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) doit respecter les normes les plus élevées qui soient en matière d'éthique professionnelle et d'intégrité afin de continuer à mériter la confiance qui lui est accordée par la communauté de la recherche, le gouvernement et le public. Les membres des comités d'évaluation, les évaluateurs externes et les observateurs doivent respecter des normes très élevées d'éthique professionnelle afin d'honorer et d'accroître la confiance du public en la capacité de la FCI d'agir dans l'intérêt supérieur du public et pour le bien commun à long terme. En cas de conflit d'intérêts publics et privés, les membres des comités d'évaluation, les évaluateurs externes et les observateurs devront prendre les mesures appropriées afin de protéger l'intérêt public.

### Définition

Un conflit d'intérêts est un conflit entre les obligations et les responsabilités d'un participant à un processus d'évaluation et ses intérêts privés, professionnels, commerciaux ou publics. Il peut y avoir un conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel lorsqu'un membre de comité d'évaluation, un évaluateur externe ou un observateur se retrouve dans l'une des situations suivantes :

- pourrait recevoir un avantage professionnel ou personnel résultant de la possibilité ou du programme de financement ou d'une demande qui fait l'objet d'une évaluation;
- entretient une relation professionnelle ou personnelle avec un candidat ou l'établissement du candidat;
- a un intérêt financier direct ou indirect dans une possibilité ou un programme de financement ou une demande qui fait l'objet d'une évaluation.

Un conflit d'intérêts peut être considéré comme réel ou apparent lorsqu'un membre d'un comité d'évaluation, un évaluateur externe ou un observateur :

- est un parent ou un ami proche d'un candidat ou entretient une relation personnelle avec un candidat;
- pourrait obtenir ou perdre un avantage financier ou matériel à la suite du financement de la proposition;
- a depuis longtemps des divergences de vues d'ordre scientifique ou personnel avec les candidats;
- a une affiliation avec l'établissement, l'organisation ou l'entreprise des candidats (y compris avec des hôpitaux de recherche ou des instituts de recherche affiliés);
- a une affiliation professionnelle étroite avec un candidat si l'une des situations suivantes est survenue au cours des six dernières années:
  - avoir des interactions fréquentes et régulières avec un candidat dans le cadre de fonctions exercées au sein d'un même département, d'un même établissement, d'une même organisation ou d'une même entreprise;
  - avoir été le superviseur ou le stagiaire du responsable du projet ou d'un des utilisateurs principaux;
  - avoir collaboré, publié ou partagé des fonds avec un candidat ou prévoir le faire prochainement;
  - travaillé pour l'établissement demandeur;
  - estime, pour quelque raison que ce soit, être incapable de réaliser une évaluation impartiale de la proposition.

Nota : La FCI se réserve le droit de trancher en cas de zones grises et de déterminer si un conflit d'intérêts existe.

## ANNEXE 2 : CRITÈRES D'ÉVALUATION - GUIDE DE RÉFÉRENCE RAPIDE

Chaque critère d'évaluation est évalué en fonction d'une norme. Les évaluateurs doivent évaluer le degré de conformité de la proposition à chacune de ces normes en utilisant l'échelle ci-dessous. De plus, les évaluateurs doivent justifier la cote accordée en expliquant les forces et les faiblesses de la proposition pour chacun des critères.

<b>EX</b> Dépasse largement la norme	<b>ST</b> Satisfait la norme	<b>SF</b> Satisfait la norme, n'ayant que quelques faiblesses mineures	<b>PS</b> Satisfait partiellement la norme malgré des faiblesses importantes	<b>NS</b> Ne satisfait pas la norme en raison de faiblesses majeures
--------------------------------------	------------------------------	--	--	--

Pour chacun des critères, le demandeur doit répondre, dans sa proposition, à un certain nombre d'éléments (voir ci-dessous). Ne pas avoir abordé tous les éléments d'un critère (sauf indication contraire que «le cas échéant») doit être traité comme une faiblesse et évaluée en tant que telle.

### Capacité et rendement antérieur des établissements

La proposition s'appuie sur une capacité existante et un rendement antérieur des investissements clés dans les personnes et les infrastructures, dans le domaine de priorité stratégique décrit dans la proposition.

#### ❗ Chacun des éléments suivants doit être abordé

1. Décrivez la capacité existante sur laquelle s'appuie le projet, y compris les investissements antérieurs clés dans les ressources humaines (chercheurs et personnel hautement qualifié) et l'infrastructure.
2. Expliquez comment ces investissements se sont traduits par des résultats en matière de recherche ou de développement technologique, des activités de mobilisation du savoir et de transfert de technologie ou des retombées pour les Canadiens.

### Activités de recherche ou développement technologique

Les activités de recherche ou de développement technologique sont novatrices et réalisables. Elles pourraient mener à des percées et permettront d'être plus concurrentiel sur la scène internationale.

#### ❗ Chacun des éléments suivants doit être abordé

1. Décrivez le programme de recherche ou de développement technologique de calibre mondial proposé, qui englobe une vision, des objectifs et des activités.
2. Démontrez le caractère novateur, la faisabilité et le potentiel de percées du programme proposé en le positionnant dans les contextes national et international, en décrivant la démarche proposée et, s'il y a lieu, en fournissant des références.

### Équipe

L'équipe est composée de leaders émergents ou établis; elle compte l'expertise et la profondeur nécessaires, notamment des collaborations pertinentes, pour mener à bien les activités de recherche ou de développement technologique.

#### ❗ Chacun des éléments suivants doit être abordé

1. Présentez le rendement antérieur des utilisateurs principaux, y compris leurs contributions les plus importantes et des mesures de résultats appropriées.
2. Soulignez les contributions scientifiques ou techniques des membres de l'équipe au programme proposé.
3. Décrivez les contributions des collaborateurs et des partenaires au programme proposé.

### Infrastructure

L'infrastructure est nécessaire et appropriée pour mener à bien les activités de recherche ou de développement technologique.

#### ❗ Chacun des éléments suivants doit être abordé

1. Décrivez chaque article et justifiez-en la pertinence dans la réalisation des activités proposées. Dans le cas de propositions qui comportent des coûts de rénovation ou de construction, fournissez une description des locaux, y compris l'emplacement, la superficie et le type. Faites référence au numéro d'article, à la quantité, au coût et à l'emplacement indiqués dans le tableau de la section « Coût des articles individuels ». Fournissez la ventilation des coûts de chacun des groupes d'articles.
2. Décrivez la disponibilité d'une infrastructure de nature semblable dans l'établissement, la région et le pays.

#### Élément additionnel à aborder, le cas échéant :

3. Dans le cas de propositions qui comportent des coûts de rénovation ou de construction, fournissez la ventilation des coûts, l'échéancier et les plans d'étage dans un document supplémentaire joint au module Renseignements financiers.

**Nota :** Le comité d'experts devrait également évaluer la pertinence des prévisions budgétaires et des coûts, et concurremment identifier les articles demandés qui n'ont pas été adéquatement justifiés compte tenu des activités de recherche planifiées.

### Pérennité

L'infrastructure est utilisée de façon optimale, notamment grâce à des partenariats au sein des établissements, des secteurs et des disciplines, et entre ceux-ci, et pérenne grâce à des engagements concrets et appropriés durant sa durée de vie utile.

#### ❗ Chacun des éléments suivants doit être abordé

1. Présentez un plan de gestion adapté à l'envergure et à la complexité du projet. Le plan doit inclure des informations sur l'utilisation optimale (par exemple, l'accès des utilisateurs et le niveau d'utilisation) ainsi que sur l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure pendant sa durée de vie utile.
2. Fournissez des renseignements détaillés sur les coûts d'exploitation et de maintenance, et les sources de financement, y compris l'engagement de l'établissement. Faites référence aux tableaux de la section « Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance ».

#### Éléments additionnels à aborder, le cas échéant :

3. S'il s'agit d'un projet complexe et de grande envergure, décrivez le modèle de gouvernance proposé, notamment la composition de ses instances décisionnelles.
4. Dans le cas d'un projet multiétablissement qui compte au moins trois établissements partenaires admissibles à la FCI et qui demande une contribution additionnelle (d'au plus cinq pour cent de la contribution de la FCI), veuillez fournir une justification de ces coûts additionnels.

### Retombées pour les Canadiens

Les résultats des activités de recherche ou de développement technologique seront transférés par des voies appropriées aux utilisateurs finaux possibles et engendreront probablement des retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé pour le Canada.

#### ❗ Chacun des éléments suivants doit être abordé

1. Décrivez brièvement les retombées socioéconomiques potentielles, y compris la formation de personnel hautement qualifié.
2. Présentez le plan de mobilisation du savoir ou les voies de transfert de technologie, y compris des partenariats avec des utilisateurs finaux et décrivez la capacité de l'équipe à transférer des résultats susceptibles d'engendrer des retombées pour les Canadiens.



**Research builds communities**  
**La recherche au service des collectivités**

230, rue Queen,  
pièce 450  
Ottawa (Ontario) K1P  
Tel 613.947.7260

450-230 rue Queen  
Ottawa (Ontario) K1P  
Tél. : 613.947.7260  
Tél 613.947.7260